

Section NE / JU

Rapport annuel 2010



Rapport annuel 2010

Le comité

Marie-Anne Becker, Neuchâtel
Sarah Bonjour, Lignières
Agnès Vrolixs, La Chaux-de-Fonds
Isabelle Gindrat, Neuchâtel
Joëlle Dubach, Mervelier
Caroline Beeler, Bassecourt
Christophe Sertori, Neuchâtel

Le secrétariat

Liliane Avondet Chennit, Neuchâtel, secrétaire générale 40 %
Anne-Marie Waser, Vallon, secrétaire administrative
25 % section et 25 % Education Permanente
Rue des Draizes 5, 2000 Neuchâtel, tél. et fax 032 968 13 51
Heures d'ouverture: lundi, mardi, mercredi 9h-12h. Lundi-mardi 14h-16h.

L'Education Permanente

Nathalie Galli, Le Noirmont, responsable de l'Education Permanente à 30 %
Rue des Draizes 5, 2000 Neuchâtel, tél. et fax 032 968 13 51
Heures d'ouverture: lundi, mardi, mercredi, de 9h à 12h

Nos membres d'honneurs

Ginette Braillard Jeannotat
Hedwige Favarger

Rendez-nous visite sur internet:

Site: <http://www.asi-neju.ch>
Email: info@asi-neju.ch



Le secrétariat de la section

Au niveau des tâches à accomplir, l'activité du secrétariat n'a pas faibli en 2010, bien au contraire: en sus des nombreux dossiers à préparer ou à traiter, l'absence de président(e) s'est quelque peu fait ressentir: il manquait la personne qui est censée me superviser! Bien rôdée dans ma fonction, le travail s'est néanmoins fait dans le respect des délais, dans la continuité de ce qui a été mis en place et cette année de transition, qui devait permettre à chacun de trouver ses marques, était incontournable.

Tout au long de l'année, j'ai pu compter sur Isabelle Gindrat pour la préparation des séances mensuelles ainsi que sur l'ensemble des membres du comité pour d'autres tâches ponctuelles; c'est donc un travail de répartition et d'entraide qui a été effectué. Que tous soient remerciés ici de leur précieuse collaboration!

Dans les évènements qui sortent de l'ordinaire, citons Capa'cité où nous étions présents pour la 3ème fois.

En fin d'année, nous avons été particulièrement occupés avec le dossier des indépendant(e) dans la mesure où de nombreuses décisions les concernant ont été prises par la santé publique et que c'est au secrétariat de la section de les relayer.

Avec la décision de ne pas continuer l'éducation permanente sous sa forme actuelle, c'est non seulement une page de la section qui se tourne mais aussi toute la dynamique du secrétariat qui s'en trouve modifiée: l'équipe se restreint et nous ne bénéficierons plus de la présence des participants aux cours.

L'élection d'un(e) président(e) s'avère indispensable pour 2011 afin d'apporter une nouvelle dynamique et permette à la section de relever les nombreux défis à venir!

Liliane Avondet Chennit

L'éducation permanente

Le secteur de l'éducation permanente a mené à son terme le programme 2010.

Un bilan intermédiaire, réalisé en été, a montré que les comptes seraient très vraisemblablement déficitaires pour 2010 et le comité a donc pris la décision de ne pas reconduire ce mandat : il s'achève donc fin 2010 et il n'y aura pas de programme 2011 dans notre section.

Le département de la formation permanente fermera ses portes définitivement au mois de février 2011 puisque le cours d'Actualisation professionnelle se termine à cette période. Suite à cette décision, un courrier a été envoyé aux intervenants pour les remercier de leur collaboration et les membres ASI de la section ont été informés dans le 3ème billet du mois d'octobre 2010.

1. La Commission d'éducation permanente

La commission s'est réunie à une seule reprise durant l'année 2010, la seconde séance initialement prévue ayant été annulée suite à la décision de ne pas reconduire le mandat de l'EP. Les membres présents en 2010 sont: Doriana Casado, Marie-Josée Poupon, Rita Duvanel et Claude Maire. Le secrétariat de la commission a été assuré par Anne-Marie Waser. Nous tenons à remercier ces personnes pour leur soutien et leur engagement auprès de la section.

2. L'EP romande

L'EP romande réunit les sections de Genève, Valais et Neuchâtel/Jura. Durant l'année 2010, parmi les 11 offres de formation proposées, la plupart des cours ont été annulés sauf deux sessions qui ont eu lieu en Valais. Les bénéfices ont été répartis sur les trois sections concernées.

Juin aurait du être le mois du renouvellement de la convention entre les trois sections. En mai, la section valaisanne a annoncé que son comité ne désirait pas s'engager pour les trois années à venir, des divergences étant apparues vis-à-vis de certains partenariats réalisés dans les deux autres sections. En sus, il s'est aussi avéré que la vision de la formation diffère d'un canton à l'autre et que les mandats EP sont différents.

Une dernière séance s'est déroulée à la fin du mois de novembre et un repas a permis de clore cette collaboration dans un esprit d'amitié et de collégialité.

3. Statistiques de l'éducation permanente

Les chiffres et graphiques qui apparaissent ci-dessous ne concernent que les activités de la section et ne tiennent donc pas compte des sessions de l'EP Romande.

Offre de formation

Au programme 2010, 21 sessions ont été proposées, 12 ont eu lieu, soit un taux de 57% (32 % en 2009 et 56% en 2008).

Nous avons organisé 32 jours de formation pour 107 professionnels qui ont participé à une ou à plusieurs journées.

Quelques chiffres



La proportion de participants neuchâtelois reste importante. Un nombre important de friburgeois s'est formé dans notre section.



Nous constatons qu'il y a plus de non membres AS (52%) qui participent à nos formations que de membres (48%). En 2009, le nombre de membres AS et de non membres était identique.



La tendance s'est inversée en 2010 : les employeurs ont financés une grande partie des formations suivies (55%) alors que 47 participants ont financés leur formation (42%). Durant l'année 2010, notre section a envoyé, à plusieurs reprises, de la publicité par mail à nos membres. Nous constatons qu'un tiers des personnes se sont inscrites suite à ces envois.

4. Cours: Approche des soins en Suisse et Actualisation professionnelle

L'Approche des soins en Suisse et L'Actualisation professionnelle ont pu être organisés durant l'année 2010. Cette formation a débuté grâce à la collaboration avec Espace compétences à Cully : c'est la mise en commun des inscriptions qui a permis de démarrer la formation.

Au printemps 2010, le cours « Approche des soins en Suisse » a eu lieu sur une durée de neuf jours, avec neuf participants qui ont tous reçu une attestation après avoir réussi le test final ; il s'agit de: Saadana Jaafar, Sani Rabiou, Stevanovic Marija, Tschunza Biaya Vincent, Pigué Denisa, Tgetgel Brigitte, M'Saddek Boubaker, Petoun Stéphane, Jammet Dahani Salamatou.

L'actualisation professionnelle se déroule sur 22 jours entre le mois de septembre 2010 et février 2011. Cette formation compte neuf participants à temps plein, ayant effectué les démarches de reconnaissances de leur diplôme auprès de la Croix Rouge Suisse, et trois personnes qui souhaitent se réinsérer dans la vie professionnelle et suivent la formation selon leurs intérêts. Tout au long de la formation, d'autres participants ponctuels ont suivi des journées de cours en fonction de leurs besoins personnels. Les cours de soins techniques organisés dans le cadre de cette formation, et en collaboration avec la HE de santé ARC de Neuchâtel, ont affichés complet avec une quinzaine de participants.

Nous adressons d'ores et déjà, à chacun, nos vœux les meilleurs pour une suite de carrière très enrichissante et pleine de satisfactions.

Conclusion

Cette année 2010 affiche des résultats supérieurs à ceux de l'année dernière en termes de cours donnés mais le déficit attendu a été confirmé. Après plusieurs années durant lesquelles l'EP était déficitaire, il devenait nécessaire que le comité se positionne quant à l'avenir de l'éducation permanente et c'est donc la voie de la raison qui l'a emportée.

Nous remercions les professionnels, les institutions et les formateurs qui ont participé aux activités de l'éducation permanente durant toutes ces années et qui nous ont soutenus par leur présence, leur investissement et leur motivation, à promouvoir la formation auprès des professionnels de la santé.

L'EP sous sa forme actuelle n'existera plus mais la formation permanente reste un objectif pour la section.

Une page se tourne mais l'avenir est à construire...

Pour l'Education permanente :
Nathalie Galli

Consultations juridiques

En raison de la cessation de mon activité d'avocat au début de l'année 2010, j'ai donné ma démission au comité. Dans l'attente de la désignation de mon successeur j'ai continué d'assumer la permanence juridique ad intérim. J'ai finalement été relayé par Me Sven Schwab le 1er juin, avocat à Couvet.

Durant mes quelques mois d'activité, peu de nouveaux cas se sont présentés. Le travail a surtout consisté à clôturer des dossiers ouverts à la fin de l'année précédente. Une fois de plus, les sujets concernaient surtout les modifications de conditions de travail, voire du contrat de travail.

Dans l'espoir d'avoir répondu avec satisfaction aux questions de vos membres, je vous remercie de la confiance que vous m'avez accordée durant quelques années et remercie mon successeur d'avoir repris le flambeau.

Christian Flueckiger, av.

Consultations juridiques

Ayant été engagé en qualité d'avocat conseil de l'ASI section Neuchâtel/Jura avec effet dès le 10 juin 2010, le présent rapport relate mon activité intervenue durant le deuxième semestre 2010.

Durant cette période, quatre membres de l'ASI m'ont consulté. Ces consultations sont intervenues par téléphone, à l'exception d'un entretien à mon étude.

Les sujets traités ont été variés, à savoir:

- Contenu d'un certificat de travail
- Formation en cours d'emploi de longue durée:
 - refus de prise en charge par l'institution du temps consenti à cette formation;
 - demande de remboursement des frais de formation à la suite décision d'échec de ladite formation:
- Résiliation du contrat de travail, examen du caractère abusif de celle-ci.

Sven Schwab, avocat

Comité central

2010, année du centenaire de l'ASI. Année durant laquelle nous avons pu fêter notre association au travers de nombreuses manifestations et réalisations: le congrès de Lucerne et la publication d'un livre retraçant l'histoire mouvementée que nous avons parcourue.

2010, année durant laquelle un projet de longue haleine a abouti. Et, avouons-le, à l'heure de rédiger ces lignes, le Comité central est soulagé. Fin novembre, l'Assemblée des délégués a approuvé les nouveaux statuts de l'association. Le vote des délégués a ponctué le projet Orientation 2010. Il s'agit d'un long cheminement que l'association a suivi durant plus de trois ans. Un processus ponctué d'échanges, de négociations, de réflexions, de recherche de solutions nouvelles. Tout ne s'est pas passé sans mal. Chaque organe y allant pour défendre ses intérêts. Mais dans un esprit que l'on peut qualifier à la fois de réaliste, mais aussi d'ouverture, il a été possible d'inventer des solutions qui permettent aux différents organes de trouver leur place dans notre association. Au final, nous pouvons penser que nous en sortons grands.

Il faut remercier ici toutes les personnes qui se sont engagées au service de l'association ainsi que les employés du secrétariat central qui ont accompli un travail remarquablement rigoureux de suivi de ce dossier complexe, et ce alors que la nature même des discussions était propre à la déstabilisation.

Les principales innovations qui vont modeler l'ASI de demain:

- La possibilité de devenir membre soit en entrant par une section, soit par une communauté ordinaire d'intérêts.
- La possibilité pour une section de reconnaître et d'accueillir, à son niveau seulement, d'autres détenteurs-trices de titres professionnels du domaine de la santé (ces professionnels ne peuvent pas siéger au niveau national de l'association).
- La modification des organes dirigeants de l'association: création d'une Conférence des présidents qui siégera à un niveau intermédiaire entre le Comité central et l'Assemblée des délégués, professionnalisation plus importante du Comité central réduit à 7 membres.
- Une nouvelle politique des cotisations: la contribution de solidarité de Frs. 10.- est intégrée à la cotisation annuelle, ce qui permet de dégager quelques moyens pour mieux soutenir les Communautés Ordinaires d'Intérêts et les sections actives sur plusieurs cantons.

Ces réformes entreront en vigueur au fur et à mesure de l'adoption des règlements d'applications et avec l'élection du nouveau Comité central lors de l'Assemblée des délégués 2011. Ces réformes structurelles sont importantes car elles devraient permettre à l'ASI de continuer son travail de politique professionnelle tant aux niveaux des différentes régions du pays qu'au niveau national.

Au niveau national d'ailleurs, des dossiers de fond restent sur l'établi: la position de l'ASI par rapport à la formation professionnelle et la reconnaissance politique des soins infirmiers, pour ne nommer ici que deux thématiques particulièrement essentielles pour l'avenir de la profession infirmière en Suisse.

Blaise Guinchard

Commission cantonale de formation professionnelle du domaine santé et social

La commission a siégé 2 fois en 2010.

Une séance d'information dédiée aux membres des différentes commissions de domaines du canton a également été organisée en mai à l'instar du chef du département de l'éducation, de la culture et des sports. Cette session a permis aux différentes personnes présentes de s'exprimer quant à leurs difficultés sur les terrains de la pratique. Le chef du DECS a également pu présenter son plan d'action en matière de recentrage de la formation professionnelle.

Il est à noter que les diverses professions des domaines Santé et Social récoltent toujours de nombreux suffrages auprès des jeunes. Les différentes écoles, au niveau secondaires et tertiaires, sont pleines. Lors de la manifestation de Capa' Cité, le secteur Santé-Social est encore arrivé en tête des évaluations. Cet attrait ravit d'une part mais met aujourd'hui en avant les difficultés subsistant quant aux places d'apprentissage.

Les syndicats mettent également en garde la qualité de l'encadrement sur le terrain : de plus en plus de stagiaires, alors que le personnel en place est débordé. Des réflexions sont en cours dans les divers secteurs (HE Arc Santé et Ecole de culture générale, Lycée et lieux de pratique) afin de trouver des solutions.

L'ASI se félicite de pouvoir défendre la profession d'infirmière dans ce lieu regroupant autant de partenaires importants.

Marie-Anne Becker

Conseil de Santé

Le Conseil de Santé a été convoqué trois fois en 2010, soit le 15 mars, le 22 avril et le 4 juin, par Madame Gisèle Ory.

La première séance a été consacrée à l'étude du projet de loi sur le financement des EMS. Le report de la mise en place d'un bureau d'orientation, l'absence d'une définition claire de critères de qualité, de dotations minimales en personnel hôtelier, les coûts engendrés par l'application de la CCT 21 sont entre autres abordés dans la discussion; la commission donne finalement un préavis positif, à la quasi unanimité des membres présents, pour le Conseil d'Etat.

La deuxième séance a été consacrée à la demande d'autorisation de mise en service d'un IRM par La Providence. Dans la discussion, il apparaît que la nécessité d'un tel équipement ne se justifie pas vraiment, les installations actuelles du canton suffisant à répondre à la demande des praticiens; pour cette raison, le conseil de santé préavis négativement cette demande. Dans la même séance, une information est donnée concernant la fin de la limitation posée par la Confédération pour l'ouverture de nouveaux cabinets médicaux.

La troisième séance a été consacrée à l'examen des options stratégiques 2010-2012 du Centre neuchâtelois de Psychiatrie; pour l'occasion, la commission de psychiatrie du conseil de santé était aussi présente; les objectifs fixés sont en rapport avec la diminution du nombre de lits, avec en parallèle, un développement de la prise en charge ambulatoire; un certain nombre de postes devraient être supprimés, mais, hormis peut-être dans le secteur hôtelier, le tournus régulier du personnel devrait permettre d'absorber ces suppressions, sans faire recours à des licenciements. Après discussion, le projet recueille l'unanimité des membres présents.

René Vuillemin

Groupe de travail «Relations publiques» de l'ASI suisse

Ce groupe dont l'objectif est de travailler sur les Relations Publique entre l'association au niveau national et les sections ne s'est pas réuni en 2010 car il n'était pas possible d'avancer sans avoir les résultats de la votation sur les statuts dont dépendront les orientations futures.

Elisabeth Kupferschmid

Conseil des Hôpitaux

Le conseil des hôpitaux ne s'est pas réuni en 2010.

Sarah Bonjour

Commission de gériatrie et de maintien à domicile

Cette commission ne s'est pas réunie en 2010.

Abdel Dehar

Rencontres entre les représentants des associations de personnel et le Conseil d'Etat.

Entre les séances annulées et celles où je n'ai pu me libérer, j'ai assisté à 3 rencontres sur l'année 2010.

Certains sujets touchent au domaine de la santé (retraites anticipées, pénibilité, réorganisation des structures d'accueil) et du social (formation des jeunes, aspects salariaux liés à la planification budgétaire)

En fin d'année un sujet général a été présenté par l'IDHEAP (Institut Des hautes Etudes en Administration Publique), un résumé de l'étude sur le déficit structurel dans notre canton. Ce fut un gros pavé à essayer de comprendre. Il en ressort qu'il faut envisager un assainissement à caractère durable (Apporter des richesses dans le canton et diminuer les dépenses) Le CE nous demande de réfléchir dans ce sens avec des idées innovantes.

Agnès Vrolixs

OrTra Neuchâtel santé-social

Ce comité se rencontre mensuellement et la section a été représentée à un maximum de séances. La constitution de l'ORTRA et la mise en œuvre de ses activités connaissent quelques difficultés notamment budgétaires. Dans la mesure où cet organe est censé prendre une part large dans les formations de la santé au niveau secondaire 2 et tertiaire non HES, une réflexion sur la participation de la section sera envisagée sur l'année 2011.

Isabelle Gindrat

Groupe d'appui NOMAD

Je n'ai malheureusement pas pu participer aux 2 séances du groupe d'appui de NOMAD cette année pour des raisons de formation professionnelle.

Christine Kaesermann

Commission du conseil d'administration Prévoyance.ne

Préambule

Au 01.01.2010, la Caisse de pensions de la fonction publique du Canton de Neuchâtel, prévoyance.ne, a accueilli plus de 22'000 assurés ainsi qu'une fortune d'environ 2.8 milliards. Les assurés actifs et pensionnés des 3 Caisses de pensions publiques du Canton de Neuchâtel, ainsi que les effectifs des assurés actifs de l'HNE, Axa-Winterthur et de la CCAP (contrats privés) et d'éventuels autres contrats, notamment liés à NOMAD et au CNP. Aux environs du 20 janvier 2010, prévoyance.ne a réussi avec le nouveau système informatique à facturer les cotisations à tous les employeurs et à payer plus de 16 millions de rentes à ses pensionnés.

Vos représentants ont été convoqués pour 4 séances du Conseil d'administration (CADM) et ont suivi 6 séances de formation.

Informations aux assurés

Tous les assurés actifs et pensionnés ont reçu une information sur le passage dans la nouvelle Caisse de pensions et ont eu l'occasion de présenter une demande personnelle pour obtenir des calculs sur leur situation. Les assurés actifs et pensionnés ont aussi été invités à des séances d'informations générales, qui ont connu un bon succès puisqu'à certaines séances ce ne sont pas moins de 100-150 personnes qui y ont participé.

Le nombre de 1125 personnes ont eu des demandes individuelles concernant l'acquisition de logement (propriété) ou de simulation de rentes de retraites (anticipé) pour les prochaines années.

Modifications législatives 2010 en matière de prévoyance professionnelle Financement des Caisses de droit public

Une modification de la loi sur le financement des Caisses de droit public prévoit que ces caisses doivent présenter un degré de couverture de 80% au minimum. Si tel n'est pas le cas, les caisses ont un délai de 40 ans pour se refinancer.

Pour prévoyance.ne le degré de couverture n'était qu'à 60,9% le 01.01.2010. Les spécialistes prévoient plutôt une baisse de couverture dans l'avenir si aucun changement dans les cotisations, prestations ou rendements n'intervient.

Le CADM a donc nommé une commission d'assainissement qui doit élaborer des pistes dans la perspective d'une meilleure couverture. Des propositions doivent être soumises au Conseil d'État. Les collectivités publiques qui sont les garants des prestations seront naturellement concernées par des mesures d'assainissement. Il ne sera pas possible de faire supporter toutes cette charge aux seuls employés et employeurs. Malheureusement les marchés financiers avec les intérêts historiquement bas ne facilitent rien et d'autres mesures doivent être envisagées. La loi cantonale va devoir supporter des modifications. Nous en saurons d'avantage dans une année

Immobilier

Avec la fusion des 3 caisses prévoyance.ne est devenu propriétaire de plus de 200 immeubles avec près de 3700 appartements. La gestion restera pour un grand nombre auprès des mandataires déjà en place. Seuls les immeubles provenant de la Caisse de l'État passera à prévoyance. La partie architecturale va être intégrer le 01.01.2011 et s'occupera de l'entretien et de construction de tout le parc immobilier.

Site Internet

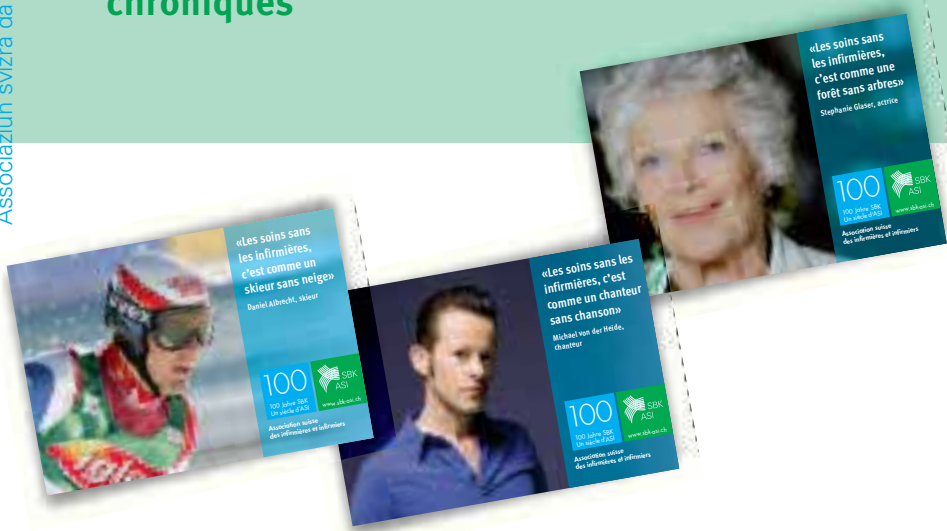
Le site Internet de la Caisse, www.prevoyance.ne.ch, est en ligne depuis le 20.09.2009. Le site est mis à jour de la manière la plus régulière possible, mais c'est toujours avec intérêt que la Direction reçoit toutes suggestions/propositions d'améliorations. Il est toujours recommandé de s'intéresser au sujet de la retraite et de s'informer sur le site des différents aspects de ce 2ème pilier de notre prévoyance.

Les séances du CADM et de formation sont toujours très instructives et nous avons du plaisir de progresser dans la connaissance de cette matière complexe qui touche à la fois aux aspects d'assurances, de placement, de gérance d'immeuble.

Agnès Otter & Serge Keller

12 mai 2010 Journée internationale de l'infirmière

**Servir la collectivité et garantir la qualité:
les infirmières à l'avant-garde des soins
chroniques**



Prévention et promotion de la santé

Pour que les soins aux malades chroniques continuent d'être garantis, il faut un nombre suffisant de personnel infirmier qualifié qui reconnaisse, évalue et encourage les ressources et le comportement de ces personnes dans une perspective de promotion de la santé. Cela implique que les infirmières et infirmiers approfondissent leurs compétences dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé.

Pour cette raison, l'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI) s'engage en faveur de la formation initiale et postdiplôme, de l'assurance de la qualité, de conditions de travail modernes ainsi qu'en politique de la santé pour le développement des soins infirmiers et de la profession infirmière – maintenant et à l'avenir.

L'ASI se compose de ...

- un Secrétariat central au niveau national
- 13 sections régionales
- 17 groupes d'intérêts spécialisés
- 10 commissions permanentes
- un centre de formation (BIZ), à Zurich, et participation au centre de formations Espace Compétences, à Cully (VD)
- une filiale Concret SA (organisme unique en Suisse de certification de la qualité des soins infirmiers)

L'ASI ...

- compte **26'000 membres**, soit un tiers des infirmières et infirmiers diplômés travaillant en Suisse
- édite la **revue professionnelle 'Soins infirmiers'** (parution mensuelle: **27'300 exemplaires**)
- réglemente quatre **formations postdiplômes en soins infirmiers reconnues au niveau suisse** (anesthésie, soins intensifs, salle d'opération et clinicienne)
- reconnaît et contrôle **250 centres de formation** en Suisse
- en tant que partenaire dans le système de santé suisse, l'ASI réglemente **l'activité à titre indépendant** des infirmières et infirmiers. Environ 1'400 professionnels ont déjà adhéré à la convention.
- organise un **Congrès national** de trois jours, réunissent quelque **1'500 infirmières et infirmiers**
- propose un grand nombre de **publications** (plus de **17'000 brochures** sont commandées)
- dépense chaque année environ **250'000 francs** pour la **protection juridique** de ses membres
- accorde par année des bourses pour un montant d'environ **60'000 francs** par année
- la **Fondation de secours** de l'ASI accorde des prestations de soutien s'élevant chaque année à **50'000 francs**
- est représentée dans quelque **40 organisations nationales et internationales**



Secrétariat central
Choisystrasse 1
Case postale 8124
CH-3001 Berne
Téléphone 031 388 36 36
Fax 031 388 36 35
E-mail info@sbk-asi.ch
Internet www.sbk-asi.ch



CCT Santé 21: Commission faïtière (COMFAIT)

C'est Mme Chantal Hayoz, secrétaire centrale de SYNA, qui a assuré la présidence des 8 séances de cette commission et ce, jusqu'à la fin 2010.

Les 4 institutions sont toujours représentées (le HNe, les homes, la psychiatrie et NOMAD) ainsi que les 4 délégués des employés (SYNA, SSP, SMF et ASI) et deux membres de la commission paritaire (COMPA) sont présents afin de pouvoir faire le lien avec cette commission.

Outre les sujets habituels (choix des fonctions à revoir puis validation des résultats, acceptation du rapport d'activité de la COMPA, validation des comptes et du budget), quelques séances ont été consacrées à des thèmes différents:

- Travail d'« accord » entre partenaires avant de rencontrer Mme Ory (Conseillère d'Etat en charge du DSAS) afin d'aborder avec elle les sujets relatifs aux garanties financières de l'Etat pour l'application de cette CCT.
- Nous avons dû nous positionner sur les mesures transitoires relatives à l'application suivi du système salarial. Suite à des propositions élaborées par la COMPA, des décisions ont été prises et communiquées par la suite aux institutions.
- Définition et composition des groupes de travail qui vont revoir la CCT en vue de la nouvelle version.
- Définition de la politique salariale pour 2011 dans la mesure où désormais c'est du ressort de cette instance de se mettre d'accord sur ce qui sera octroyé.

Mon sentiment est que la cohésion de ce groupe se renforce avec les années et les divergences qui peuvent exister entre employeurs et employés sont bien souvent applanies par le dialogue constructif qui est présent.

Dès 2011, c'est M. Montfort, actuel qui reprend la présidence de cette commission et Jean-François Béranek (SMF) en assurera la vice-présidence.

L'échéance de cette version de la CCT (fin 2012) correspond aussi à la fin de mon mandat: je lance donc un vif appel aux membres neuchâtelois pour qu'ils s'intéressent au travail passionnant et indispensable effectué par cette commission et puissent réfléchir à reprendre le flambeau!

Liliane Avondet Chennit

CCT Santé 21: Commission Paritaire (COMPA)

La COMPA a maintenu son rythme de séances mensuelles abordant les 3 volets de la CCT, soit les règles, la rémunération et le dispositif anti-harcèlement. Des groupes de travail ont mené des réflexions sur les thèmes soulevés en séance. Plusieurs changements sont intervenus dans la représentation employeurs durant cette année.

Des règles d'interprétation ont été élaborées. L'une concerne la notion de lieu de travail, l'autre est relative à l'article 5.2.2 du RRE et une 3ème explicite l'âge de la retraite.

La présidente et moi-même avons travaillé sur toute la réorganisation du secrétariat, sur les évaluations du personnel et leurs cahiers des charges (secrétaire général, chef de projet, secrétaire administrative...) Bien des questions arrivent en COMPA. Elles proviennent tant des employés que des employeurs. La COMPA y répond de façon objective et consensuelle.

La COMPA a accueilli M. Flury de l'Office AI dans le cadre d'une réflexion sur le reclassement du personnel ayant des problèmes de santé.

Des cours spécifiques au droit du travail, organisés par les facultés de droit de Neuchâtel et de Genève sont un réservoir de ressources dont la COMPA est très friande. Elle y a assisté cette année encore.

Le DAH fonctionne selon son nouveau concept. Des enquêteurs issus du milieu juridique accompagnent ce dispositif et traitent les dossiers d'enquête qui leur sont soumis.

M. Rosset: expert-délégué a dispensé des formations aux commissions du personnel et aux cadres. Les employés étaient conviés à deux séances également. Un déménagement a dû se faire et les nouveaux locaux du DAH sont au Centre-ville de Neuchâtel. La COMPA a rencontré les personnes de confiance en cours d'année. Le lien s'est renforcé. Une convention est signée avec ces personnes. Des téléphones portables leur ont été fournis afin qu'elles soient atteignables en tout temps.

Le suivi du système salarial s'est poursuivi durant l'année 2010. Des établissements ont été contrôlés. M. Leuba, chef de projet, conseille également les directeurs qui font appel à lui. La COMPA a étudié la cohérence lors de l'évaluation des fonctions 2010.

Deux membres de la COMPA la représentent lors des séances COMFAIT.

Dès janvier 2011, le mandat de présidence sera assuré par la partie employés jusqu'en 2012 avec en fond les négociations de la CCT nouvelle. Pour conclure ce rapport, une page de carnet rose: la naissance d'Yves Pierre-Humbert (fils de Céline Pierre-Humbert: secrétaire administrative) en début d'année.

Le GASS

Plateforme d'échange entre le SSP, SYNA, SMF et l'ASI, nos réunions servent à nous mettre d'accord et nous positionner face à la partie employeurs de la Commission paritaire (COMPA) et de la faïtière (COMFAIT). Depuis l'entrée en vigueur de la CCT, certains sujets reviennent:

- Les négociations salariales entre employeurs et employés pour déterminer le salaire qui sera octroyé l'année suivante,
- L'évaluation des fonctions qui ont été choisies
- L'examen des comptes et budget et les priorités à défendre
- La validation des règles d'interprétation

En 2010, le sujet qui a fait débat et nous a quelque peu divisés est celui des homes suite aux contrôles des rémunérations. La question était de savoir jusqu'à quand devait porter le rétroactif.

Le GASS a aussi organisé une rencontre avec les représentants des commissions du personnel et l'ordre du jour proposait les sujets suivants:

- Rappel des nouveautés de la CCT Santé 21 en 2010: travail sur les règles d'interprétation, suivis des institutions et évaluations des fonctions.
- Activités du GASS: présence au sein de la COMPA et COMFAIT, accompagnement de la CP au sein de NOMAD, participation aux états généraux de la santé, réponses à des prises de position.
- Rencontre de la Commission faïtière avec Mme G. Ory: demande du respect des accords conventionnels (IPC et échelon) et exprimé craintes vu les dotations actuelle et la pénurie du personnel.
- Renouvellement de la CCT: organisation des groupes de travail et échéance
- Divers: informations données pour retrouver les CCT sur le net

En 2011, les différentes associations et syndicats devront se positionner sur les améliorations à apporter à la future version de la CCT: le travail est donc de longue haleine et parfois lourd à assumer mais c'est probablement le prix à payer pour maintenir des conditions de travail que certains nous envient.

Sylviane Méreaux, Liliane Avondet Chennit

Convention collective de travail des institutions sociales (CCT-ES)

Niveau 1

Comme les années précédentes, j'ai siégé comme mandatée de la section avec les présidents des associations/syndicats (SSP, ANTES et ANCIS) et les représentants de l'ANMEA.

En 2010, la présidence de cette commission a été assumée par Jean-Philippe Schmid (ANMEA) durant les 8 séances qui ont eu lieu; les sujets suivants ont été traités:

- Prise de connaissance des dernières évaluations de fonction et prises de décisions pour pérenniser le système.
- Elaboration des documents d'information à l'intention du personnel.
- Préparation des séances de commission de régulation avec un choix de priorités à défendre lors des rencontres avec le responsable du DSAS (abaissement de l'horaire, par exemple ou craintes exprimées au sujet du budget 2011).
- Création du bureau professionnel avec toutes les questions en relation, soit son financement, sa localisation, ses tâches, le personnel à engager et son organigramme.
- Discussions relatives au budget 2011.

Cette commission, qui fait un travail constructif et de qualité, sera présidée par M. Michel Fortin (ANCIS) en 2011.

L'objectif de remettre ce mandat en 2010 n'a pas été respecté car il était plus simple de maintenir une continuité dans cette CCT avec la même personne; avec la création du bureau de la CCT ES, c'est une nouvelle page qui se tourne et il serait plus pertinent que ce soit un(e) membre travaillant dans le social qui reprenne cette place.

Liliane Avondet Chennit

Commission de régulation (CoRé)

Les partenaires, réunissant les représentants des employés (ASI; ANTES, ANCIS et SSP) et ceux des employeurs (représenté par l'ANMEA), ont rencontré la cheffe du DSAS, Mme Ory à 5 reprises durant l'année écoulée; les sujets débattus sont les suivants:

- Abaissement de l'horaire: Mme Ory a défendu ce sujet lors de l'établissement du budget 2011 et des frais de compensation de la 47ème heure hebdomadaire en moins ont été octroyés.
- Révision de la CCT ES et des ses annexes: les textes ont été soumis, avalisées et seront signés en janvier 2011.
- Bureau de la CCT ES: des informations sur la constitution et le fonctionnement de ce bureau ont été données au DSAS et une demande de subventionnement a été faite.
- Autres: frais de parkings, licenciement d'un collaborateur après une longue maladie (couverture assurance), comparaisons des conditions de travail avec d'autres cantons.

Le travail qui a été effectué en 2010 a non seulement fait progresser le sujet de l'abaissement de l'horaire mais aussi consolidé les relations entre les différents partenaires; l'importance de cette commission est évidente.

Liliane Avondet Chennit

CPPC (CCT-ES)

La Commission paritaire (CPPC) a finalisé dans le courant de l'année 2010 la révision de la Convention collective de travail des Etablissements spécialisés, qui entrera en vigueur au début 2011. Il est intéressant de relever que de nombreux collaborateurs ont fait usage de la possibilité d'acquérir des échelons par le perfectionnement. Certaines formations présentées ont du reste donné lieu à d'intenses discussions au sein de la Commission quant à leur pertinence. Divers dossiers concernant des reconnaissances de diplômes, en particulier des diplômes étrangers, ont également été traités.

L'année 2011 verra l'établissement d'un bureau permanent de la CCT. Ceci impliquera une ponction salariale augmentée pour les employés, sur le modèle de la CCT Santé 21. Ceci permettra aux associations représentant le personnel de travailler correctement et d'engager les forces nécessaires à la défense des travailleurs. A noter que toute intervention auprès de la CPPC est gratuite et que jusqu'à présent, tout le travail concernant les descriptions de fonction a été entièrement pris en charge par les employeurs. Le fait que les employés participeront désormais pour moitié au système leur permettra d'être acteurs de celui-ci et de revendiquer lors de négociations. A relever encore que l'ASI compte désormais un suppléant de plus à la CPPC en la personne de M. Omar Sahal, infirmier en psychiatrie à Alfaset.

Marie-Laurence Favre

Rapport des activités dans le canton du Jura

Convention Collective de Travail de l'hôpital du Jura (CCT H-JU)

Durant cette année, deux séances de négociations se sont tenues avec pour objectif le partage des informations au sujet du transfert de la médecine aiguë de Porrentruy à Delémont et de sa mise en place. Des problèmes d'interprétations de la CCT ont été soulevés, certains textes ont été améliorés et la grille des fonctions a été mise à jour. Le taux du renchérissement 2010 étant inférieur au point de référence, les salaires 2011 ne seront pas augmentés.

Commission paritaire CCT H-JU

Deux rencontres ont été consacrées à la compréhension du texte de la CCT et une meilleure reconnaissance financière a été obtenue pour les des conjoints non pacésés, en cas de décès d'un ou d'une des partenaires. Un avenant a été ajouté à la CCT. La rencontre suivante, touchait le renvoi d'une employée et cette dernière ayant engagée des démarches avec son avocat, nous laissons à la justice cantonale faire son travail.

Groupe Travail 40 heures hebdomadaires CCT H-JU

Deux séances de ce groupe de réflexions sur la faisabilité de la diminution du temps de travail se sont tenues cette année. De profondes réflexions concernant l'âge, les différentes professions et analyses financières ont permis de découvrir des pistes que nous développerons en 2011, dès le début de l'année.

Convention Collective de Travail des Homes et des Soins à domicile (CCT AJIPA FAS)

Deux séances de négociations ont eu lieu et le fait que l'Hôpital du Jura ait accepté d'entrer en matière sur une diminution du temps de travail de 42 heures à 40 heures hebdomadaire, a permis d'aborder cette problématique aussi pour la FAS et l'AJIPA.

Ce sujet sera repris en 2011, en reprenant les spécificités propres au travail de ces deux domaines de soins. Comme pour la CCT de l'H-JU, les salaires ne seront pas augmentés en 2011.

Commission paritaire – CCT AJIPA et FAS

Il n'y a pas eu de rencontre de commission paritaire en 2010.

Elisabeth kupferschmid, Danièle Graber

Juragenda 21 Commission du Développement Durable (DD)

Le peuple jurassien a voté et accepté une modification de la constitution jurassienne afin que le développement durable soit davantage appliqué dans le canton.

Plusieurs journées de sensibilisation ont été organisées tout au long de l'année.

Groupe de Travail (GT) Pénurie de Personnel soignant RCJU (République et Canton du Jura)

Le problème de la pénurie de personnel ayant été soulevé par Madame Marlyse Fleury, infirmière ASI et députée, un mandat parlementaire a été donné, aboutissant à la création d'un groupe de travail. Quatre rencontres ont eu lieu et j'ai plaidé pour de bonnes conditions de travail, une meilleure reconnaissance des compétences infirmières et des mesures d'encouragement à la réinsertion.

Un document élaboré par ce GT a été envoyé aux deux ministres concernés, Madame Elisabeth Baum-Schneider et Monsieur Philippe Receveur, et sera prochainement présenté au parlement en espérant que ce dernier octroie les moyens nécessaires à l'application des propositions émises et parvienne ainsi à anticiper la pénurie de personnel dans le canton.

Assemblée générale

Une assemblée générale organisée par l'Intersyndicale a proposé un débat sur la problématique complexe du travail en 12 heures; c'est l'hygiéniste cantonal, M. Jean Parrat qui en a expliqué les tenants et les aboutissants.

Cette Assemblée Générale a aussi permis de transmettre en l'état le travail du groupe de travail 40 heures de travail hebdomadaire ainsi que des informations générales sur la CCT.

Danièle Graber

Commission cantonale de santé scolaire de la République et canton du Jura

La commission s'est réunie une seule fois en 2010.

A cette occasion, il a été rappelé que la législature prend fin en décembre 2010, c'est donc l'occasion de décider de la suite des mandats au sein de la commission. L'ASI devra donc proposer un/e nouveau/elle délégué/e.

Plusieurs campagnes et projets sont présentés: campagne contre la rougeole, application de la loi contre le tabagisme passif dans les écoles, projet de la Fondation Dépendances, projet MedRoTox – ADBEJU – projet de plateforme interdisciplinaire. Le service de Santé scolaire souhaite harmoniser les pratiques infirmières et leur donner des outils de travail communs. Il est prévu de recourir à un coaching pour effectuer une analyse des fonctionnements établis depuis maintenant 9 ans et parvenir à une meilleure cohérence des pratiques et des activités.

Une deuxième séance avait été agendée en fin d'année mais elle a été annulée en raison des nombreuses absences annoncées.

En dehors de cette séance le Service de la santé a envoyé régulièrement des informations sur les recherches et les projets développés dans le domaine de la prévention et promotion de la santé auprès des enfants et des jeunes.

Je remercie l'ASI de m'avoir confié ce mandat. Il m'a permis de participer à la mise sur pied du Service de Santé scolaire et à la création de postes d'infirmières scolaires dans le canton du Jura. Une expérience enrichissante et un engagement très fortement porteur de sens.

Marlyse Fleury

OrTra jurassienne santé-social

Depuis décembre 2009, date à laquelle j'ai repris le relais de Madame Danielle Fleury-Vermot, j'ai assisté à 11 séances de travail sur 13 séances programmées. Lors des 1ères réunions, jusqu'au printemps, l'objectif principal a été de régler la dissolution de l'OrTra Interjurassienne afin que chaque groupe puisse repartir en bon terme travailler dans son canton. Il s'est donc recréé d'une part l'OrTra Jurassienne Bernoise francophone et d'autre part pour le Jura, l'OrTra jurassienne Santé-social.

Madame Michèle Merçay a assuré la présidence pendant la période intermédiaire où nous avons travaillé sur les statuts de notre nouvelle organisation. Nous avons demandé à Monsieur Gabriel Nusbaumer, ancien chef du service de la santé publique, de bien vouloir reprendre la présidence de la nouvelle organisation. Il nous a fait l'honneur d'accepter ce rôle.

Se sont tenus:

Le 22 avril 2010 à Delémont: l'assemblée constitutive de l'OrTra jurassienne santé-social.

Le 28 avril 2010 à Moutier: assemblée générale pour dissolution de l'OrTra interjurassienne et partage de la « fortune » de l'ancienne OrTra Be/JU.

Le 22 avril 2010, suite à l'intervention du chef de la santé publique et à la décision de l'assemblée de reporter le budget, le comité a élaboré au cours de quatre réunions la stratégie de l'OrTra Jurassienne.

Pour ce faire, elle a consulté deux commissions. Elle a sollicité des membres et pris avis auprès de leurs employeurs afin d'avoir leur aval pour qu'ils puissent siéger durant leurs heures de travail.

Monsieur Manuel Montavon, journaliste RP de Porrentruy, a été mandaté pour assurer dans un premier temps, le secrétariat puis éventuellement la gestion de la communication.

L'assemblée générale constitutive a eu lieu le 27 octobre 2010 à Porrentruy. La nouvelle proposition de budget a été acceptée.

Monsieur J.-M. Fonjallaz, président de l'OrTra Fribourg nous a rejoint en fin de séance pour nous exposer l'actualité de son assemblée. Il note que la création d'un secrétariat romand serait une bonne idée.

Le 7 décembre, dernière séance de l'année 2010. La rencontre avec Messieurs Tschopp et J.-L. Portmann du service de la formation professionnelle (SFO), rentre dans le plan stratégique de notre organisation qui avait relevé la nécessité de travailler en réseau en instituant un véritable partenariat avec les différentes institutions.

La prochaine séance aura lieu le 21 janvier 2011. Nous avons l'intention de poursuivre notre programme d'activités. Un des points à l'ordre du jour sera de définir la stratégie de l'OrTra par rapport aux cours interentreprises.

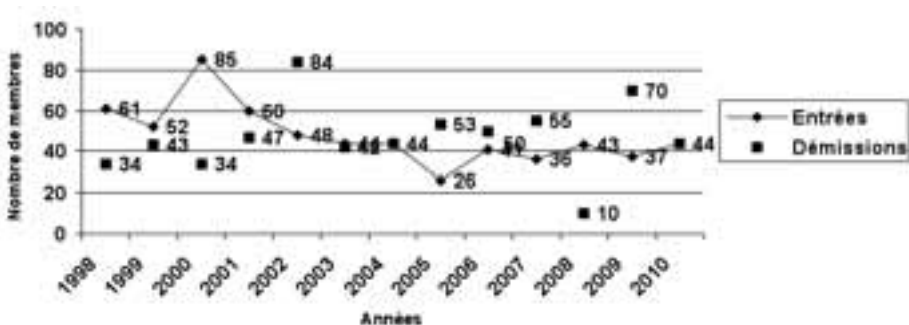
Juliette Dick

Dates importantes en 2011

17 mars	Assemblée générale à Neuchâtel, à 17h30 HNe, site de Pourtalès
12 mai	Journée internationale des infirmières
18, 19, 20 mai	Congrès des soins infirmiers à Montreux
16 juin	Assemblée des délégués à Berne

Mouvement des membres

Avec un nombre égal d'entrées et de sorties, on peut parler d'une stabilisation du nombre de membres pour notre section.



Parmi les objectifs de 2011, augmenter le nombre de nos adhérents sera primordial et, pour y parvenir, un travail sur la visibilité de nos actions dans ce canton sera nécessaire.



Liliane Avondet Chennit

Table des matières

Rapport annuel 2010	1
Le comité	1
Le secrétariat	1
L'Education Permanente	1
Nos membres d'honneur	1
Rendez-nous visite sur internet	1
Le secrétariat de la section	3
L'éducation permanente	4
Consultations juridiques	7
Comité central	8
Commission cantonale de formation professionnelle du domaine santé et social	9
Conseil de Santé.....	10
Groupe de travail « Relations publiques » de l'ASI suisse.....	10
Conseil des hôpitaux.....	10
Commission de gériatrie et de maintien à domicile.....	11
Rencontres entre les représentants des associations de personnel et le Conseil d'Etat....	11
OrTra Neuchâtel santé social.....	11
Groupe d'appui NOMAD	12
Commission du conseil d'administration Prévoyance.ne	12
Flyer « Journée internationale de l'infirmière 2010 ».....	14
CCT Santé 21: Commission faitière (COMFAIT)	16
CCT Santé 21: Commission paritaire (COMPA).....	17
Le GASS	18
Convention collective de travail des institutions sociales (CCT-ES).....	19
Niveau 1.....	19
Commission de régulation.....	20
Rapport CPPC (CCT-ES).....	21
Rapport des activités dans le canton du Jura.....	22
Convention Collective de Travail de l'hôpital du Jura (CCT H-JU).....	22
Convention Collective de Travail des Homes et des Soins à domicile (CCT AJIPA FAS)....	22
Commission paritaire	23
Juragenda 21 Commission du Développement Durable (DD).....	23
Groupe de Travail (GT) Pénurie de Personnel soignant RCJU.....	23
Assemblée générale.....	23
Commission cantonale de santé scolaire de la République et canton du Jura.....	24
OrTra jurassienne santé-social	25
Dates importantes en 2011	27
Mouvement des membres.....	27



A la recherche d'un nouveau défi professionnel ?

Nous sommes une agence de placement spécialisée dans le médical et recrutons des :

- Infirmiers/ères Soins Généraux
- Infirmiers/ères avec spécialisations
- Assistants/es en Soins et Santé Communautaire
- Auxiliaires de santé Croix-Rouge
- Toutes autres professions médicales et paramédicales

**Alors, rejoignez notre équipe et
contactez-nous au plus vite :**

A à Z Emplois SA
Rue de l'hôpital 11
2001 Neuchâtel
www.aazemplois.ch

Anne Chopard
Responsable dpt médical
+ 41 327232323
a.chopard@aazemplois.ch